

LE 6 AVRIL 2021,  
**la Foncière de la Ville de Paris  
lance la commercialisation  
de ses premiers logements  
en bail réel solidaire (BRS)**

**Envie de devenir  
propriétaire à Paris  
et prendre part  
à un projet d'habitat  
participatif ?**

Découvrez l'offre  
proposée par la  
Foncière de la Ville de Paris  
qui s'intègre au futur quartier  
Saint-Vincent-de-Paul  
dans le 14<sup>e</sup> arrondissement.

La Foncière de la Ville de Paris  
en quelques mots...

La Foncière de la Ville de Paris (FDVP) est un organisme  
de foncier solidaire sans but lucratif, créé à l'initiative  
de la Ville de Paris et agréé par l'État, qui vise à faciliter  
l'accès à la propriété pour les classes moyennes à Paris.

**Ses objectifs :**

- **permettre** la construction de logements à prix maîtrisés dans la durée
- **lutter** contre la dynamique spéculative des marchés immobiliers
- **favoriser** la mixité sociale dans Paris

**Comment ça fonctionne ?**





Perspective du bâtiment Pinard,  
futur équipement public du quartier  
Saint-Vincent-de-Paul. © Chartier Dalix

## Zoom sur le bail réel solidaire à Saint-Vincent-de-Paul

Saint-Vincent-de-Paul est un projet de création d'un nouveau quartier dans le 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris, sur le site d'un ancien hôpital.

Le projet est aménagé par Paris & Métropole Aménagement (P&MA).

### Un projet de BRS en habitat participatif porté par la Foncière de la Ville de Paris :

Les futurs habitants du bâtiment Lepage concevront collectivement un projet d'habitat et un mode de vie écologiques, durables et solidaires.

Ils seront impliqués tout au long du projet, à travers une démarche participative de co-élaboration, de la conception jusqu'à la gestion quotidienne de l'immeuble et des espaces partagés.

23

LOGEMENTS en accession  
à la propriété via le BRS

2025

DATE DE LIVRAISON  
des logements



**FONCIÈRE  
DE LA VILLE  
DE PARIS**

Le projet vous intéresse et vous souhaitez soumettre votre candidature pour faire partie des futurs habitants du bâtiment Lepage ?



Rendez-vous sur [fonciere-ville-paris.fr](http://fonciere-ville-paris.fr) pour vérifier vos conditions d'éligibilité et remplir votre dossier entre le 6 et le 30 avril 2021.